

Protocole de déconfinement

Maison régionale des sports

2 avenue de l'Université 33400 Talence



Les nouvelles règles mises en place
au sein de la **Maison régionale des sports** doivent être respectées
puisqu'elles sont **OBLIGATOIRES**.

VERSION 3

Mis à jour le 19 septembre 2020

SOMMAIRE

PREAMBULE	p02
PROCÉDURE DE MISE EN PLACE DU PROTOCOLE	p02
1. LES MESURES SANITAIRES	p03
1. Décontamination générale des locaux	P03
2. Organisation des mesures sanitaires et d'hygiène	P03
3. Prise en charge d'une personne qui présente des symptômes de Covid-19	P03
2. LES MESURES DE PRÉVENTION	P04
1. Les gestes barrières	p04
2. Lavage de mains et gel hydroalcoolique	p05
3. Accès au bâtiment	p06
4. Consignes générales relatives aux espaces communs et administratifs du CROS	p06
a. Règles générales	
b. Règles spécifiques aux différents locaux	
5. Organisation du travail	p09
a. Poste de travail	
b. Organisation des réunions	
6. Visites extérieures	
a. Services de la poste/ transporteurs	p10
b. Fournisseurs, prestataires, interventions d'entreprises...	
3. QUELQUES ASPECTS TECHNIQUES POUR VOUS GUIDER	p11
1. Masques et visières de protection...	p11
a. Quel masque utiliser à la MRS et dans quelles conditions dans le cadre de l'épidémie Covid-19?	
b. Comment mettre son masque ?	
c. Comment retirer son masque ?	
d. Combien de temps peut-on utiliser un masque barrière ?	
4. RECOMMANDATIONS	p13
1. Recommandations en rentrant chez soi	p13
2. Utilisation et partage de véhicules	p13
a. Consignes générales	
b. Avant et après la prise de poste	

PREAMBULE

Situé au cœur du pôle universitaire, adossé au Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS), la Maison régionale des sports à Talence est un bâtiment, accessible aux personnes à mobilité réduite, composé d'un espace accueil, d'une zone de détente, d'un amphithéâtre, de salles de réunion, d'une salle de visioconférence, d'un espace partagé et de bureaux. Les espaces extérieurs comportent quant à eux un parvis d'accueil sous auvent, un parking et un stationnement vélo couvert.

Plus de 50 structures majoritairement des ligues et comités sportifs de Nouvelle-Aquitaine y sont domiciliées. Plus de 40 structures dont le CROS Nouvelle-Aquitaine, gestionnaire du bâtiment, sont hébergées sur le site.

Dans le contexte d'épidémie relative au coronavirus et à compter du 11 mai 2020, le gouvernement sollicite une reprise de l'activité professionnelle. Dans ce contexte le télétravail reste à privilégier. Pour les usagers assurant un travail en présentiel, le CROS Nouvelle-Aquitaine met en place les consignes suivantes.

Conformément aux principes généraux de prévention en matière de protection de la santé et sécurité au travail, la démarche de déconfinement publiée par le Ministère du travail mise en place dans chaque entreprise et établissement doit conduire, par ordre de priorité :

- à éviter les risques d'exposition au virus ;
- à évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;
- à privilégier les mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.

PROCÉDURE DE MISE EN PLACE DU PROTOCOLE

La définition et la mise en œuvre de toutes les mesures est réalisée par le Comité Régional Olympique Sportif (CROS) Nouvelle-Aquitaine en collaboration avec la région Nouvelle-Aquitaine.

Un comité de suivi, composé de représentants du CROS et de représentants des usagers (2 par niveau) est constitué. Il est réuni pour suivre l'évolution des mesures à mettre en place au sein de la Maison régionale des sports.

Suivi des mises à jour :

* version 1 : mars 2020

* version 2 : juin 2020

* version 3 : septembre 2020

COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF NOUVELLE-AQUITAINE

Maison régionale des sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence

Tél. : 05 57 22 42 00 / 06 81 08 01 27 – Email : secretariat@cros-nouvelle-aquitaine.org – Site internet : www.cros-nouvelle-aquitaine.org

Association loi 1901

1. LES MESURES SANITAIRES

1. Décontamination générale des locaux

Avant l'ouverture de la Maison régionale des sports, le CROS a mis en œuvre le nettoyage et la décontamination des locaux avec son prestataire local, Eurek'a selon un protocole adapté. La phase « Nettoyage » a permis d'éliminer les salissures et la phase « Décontamination » a permis d'éliminer ou de détruire les micro-organismes et/ou les virus portés par des milieux inertes.

2. Organisation des mesures sanitaires et d'hygiène

Un appel et une sensibilisation sur les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, est diffusée largement dans l'ensemble des locaux.

Depuis le 1er septembre, le port du masque est OBLIGATOIRE dans tout le bâtiment : espaces partagés et clos.

Tous les usagers doivent OBLIGATOIREMENT se laver les mains EN PRIORITE AVEC DE L'EAU ET DU SAVON disponibles sur place, en entrant dans le bâtiment, avant, à la prise de poste, après chaque pause, toilettes, cigarettes, repas, collation, éternuement, etc...

Des contenants de gel hydroalcooliques sont mis à disposition au sein de la Maison régionale des sports dans les espaces communs (hall d'accueil niveau 0 ; paliers escalier/ascenseur niveau 1, 2, 3 ; espace détente niveau 0).

Il est conseillé aux usagers de prendre leur température avant de venir au travail et de prévenir sa hiérarchie, rester à domicile et appeler son médecin traitant ou le 15 selon son état.

Eloignement des postes de travail, doit être mis en place pour éviter toute proximité sur les activités de travail non conformes aux règles de distanciation. Si impossibilité d'adapter la distance de travail entre les collaborateurs conformément aux règles de distanciation sociale, le télétravail est préconisé.

3. Prise en charge d'une personne qui présente des symptômes de Covid-19

Les usagers sont invités à mesurer eux-même leur température en cas de sensation de fièvre et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de COVID-19.

Ils doivent rester chez eux en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15)

Avant de venir travailler, et à tout moment de la journée, les usagers doivent être attentif à l'apparition du ou des symptômes suivants et la signaler à votre hiérarchie : **toux, fièvre supérieure à 37,8° ou sensation de fièvre, difficultés respiratoires**

“Si j'ai des symptômes (toux, fièvre) qui font penser au COVID-19” :

- restez à votre domicile, éviter les contacts, appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet ou appeler le numéro de permanence de soins de sa région. Vous pouvez également bénéficier d'une téléconsultation ;
- si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, appelez le SAMU (15) ou envoyer un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants (114).

Informations :

Numéro vert : infos sur le Coronavirus COVID-19, 24h/24 et 7j/7 : **0 800 130 000**.

Si vous avez des difficultés pour entendre ou parler par téléphone en raison d'un handicap, vous pouvez vous rendre sur [l'espace de contact ouvert dédié aux personnes sourdes, malentendantes ou aveugles](#).

2. LES MESURES DE PRÉVENTION

1. Les gestes barrières

La prévention de la transmission interhumaine du virus repose sur des précautions d'hygiène adaptées eu égard à la contamination principalement par contact et gouttelettes :

- Rester chez soi lorsqu'on est malade
- Maintenir une distance de sécurité minimum entre 2 personnes selon les consignes gouvernementales en vigueur
- Ne toucher que les objets ou surfaces strictement nécessaires ou qui vous sont personnelles
- Aérer régulièrement les locaux
- Se laver les mains toutes les heures avec du savon, ou à défaut avec du gel hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser des mouchoirs à usage unique, les jeter immédiatement
- Ne pas se saluer en se serrant la main, éviter les embrassades
- Porter un masque lorsque cela est OBLIGATOIRE ou nécessaire (voir consignes sur le port du masque)



COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF NOUVELLE-AQUITAINE

Maison régionale des sports - 2 avenue de l'Université - 33400 Talence

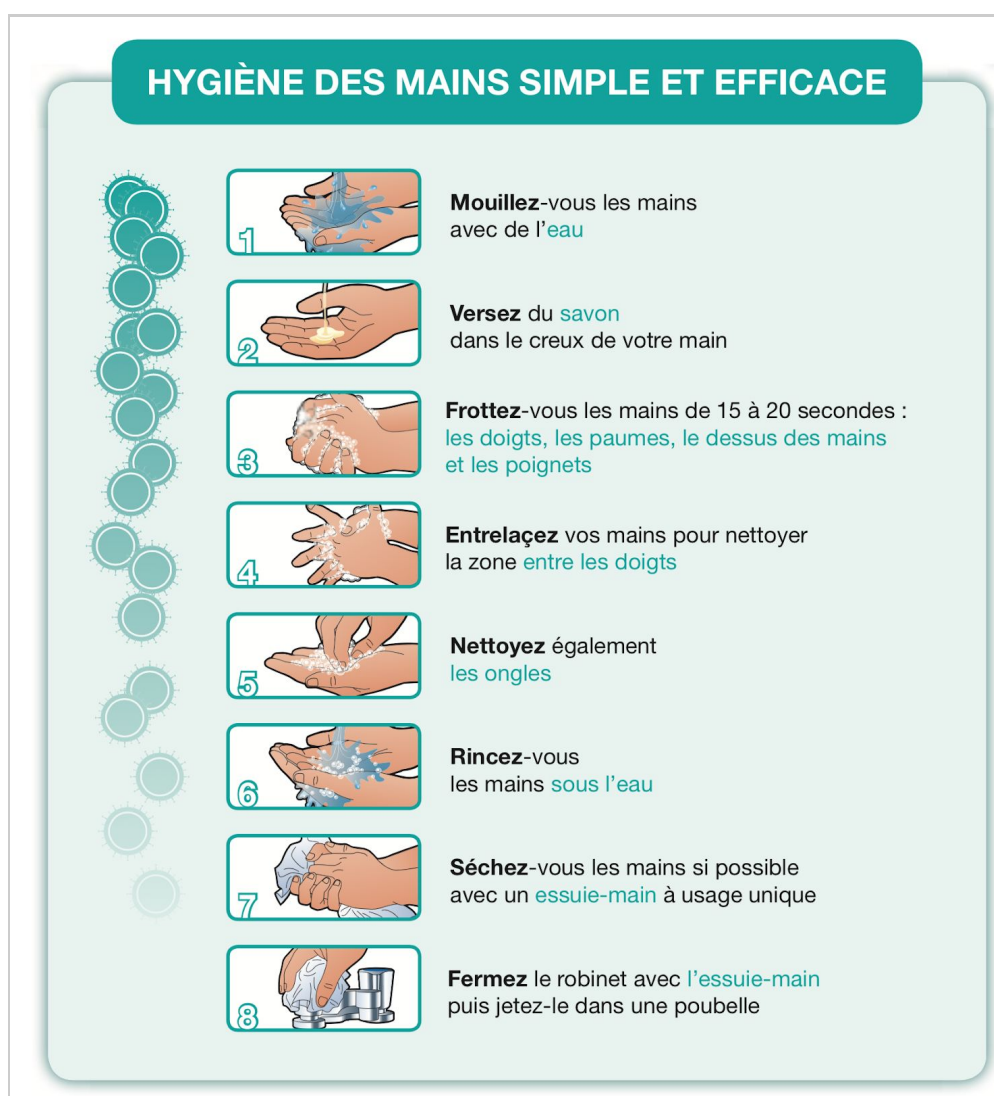
Tél. : 05 57 22 42 00 / 06 81 08 01 27 - Email : secretariat@cros-nouvelle-aquitaine.org - Site internet : www.cros-nouvelle-aquitaine.org

Association loi 1901

2. Lavage de mains et gel hydroalcoolique

Le virus respiratoire Covid-19 se propage lorsque du mucus ou des gouttelettes contenant le virus pénètrent dans votre corps par l'intermédiaire de vos yeux, de votre nez ou de votre gorge. Le plus souvent, ce contact a lieu par les mains. Les mains sont également l'une des manières les plus courantes de transmettre le virus d'une personne à une autre.

- Le lavage des mains est OBLIGATOIRE en entrant dans le bâtiment et dans tous les espaces communs
- Il doit être régulier tout au long de la journée. Un lavage systématique avant de quitter le poste et à son retour est obligatoire, avant et après avoir mangé, après avoir éternué, utilisé du matériel mis à disposition dans les espaces communs etc
- Le lavage des mains doit être fait au minimum toutes les heures.
- Privilégier le lavage des mains avec du savon lorsqu'un point d'eau est disponible.
- En absence de point d'eau avec savon, utiliser du gel hydroalcoolique en frottant jusqu'à absorption complète. Pour rappel, l'utilisation du gel doit impérativement s'effectuer sur des mains sèches. Si les points d'eau ne sont pas proches du poste de travail, il est conseillé de vous équiper de gels hydroalcooliques.
- Autant que possible, du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée des zones de rassemblement telles que l'accueil, les paliers, l'espace détente, les sanitaires, l'espace de reprographie et les points de passage importants. Nous comptons sur le civisme de chacun pour que ces produits restent à disposition de tous.



COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF NOUVELLE-AQUITAINE

Maison régionale des sports - 2 avenue de l'Université - 33400 Talence

Tél. : 05 57 22 42 00 / 06 81 08 01 27 - Email : secretariat@cros-nouvelle-aquitaine.org - Site internet : www.cros-nouvelle-aquitaine.org

Association loi 1901

3. Accès au bâtiment et sens de circulation

La Maison régionale des sports est ré-ouverte aux visiteurs extérieurs depuis le 26 juin.

De manière générale les usagers doivent pour accéder au bâtiment :

- Porter OBLIGATOIREMENT un masque
- Se laver OBLIGATOIREMENT les mains en entrant dans le bâtiment
- Appliquer le sens de circulation mis en place en période d'affluence lorsque la distanciation ne peut être respectée

Un plan de circulation depuis l'arrivée sur le lieu de travail jusqu'au départ, est mis en place depuis la période de déconfinement avec deux focus en particulier, les différents services amenés à avoir beaucoup de visites (administration, accueil...) et les espaces communs. L'entrée et la sortie du bâtiment se font par des portes différentes et un sens de circulation balisé au sol est mis en place afin d'éviter les croisements et permettre le respect de la distanciation sociale de plus de 1m de distance, notamment devant le photocopieur, boîtes aux lettres, bureaux d'accueil des différents services... **Il doit être appliqué en période d'affluence** lorsque la distanciation ne peut être respectée.

Entrée et sortie véhicule :

- *Entrée/sortie par le portail véhicule selon les horaires d'ouverture habituels*

Entrée et sortie piéton à appliquer en période d'affluence :

- *Une entrée unique : Porte centrale principale EST (côté parc à vélo)*
- *Accès aux bureaux en montant par l'escalier central ou l'ascenseur*
- *Accès à l'espace détente en descendant par l'escalier situé à l'extrémité SUD des couloirs des étages ou l'ascenseur*
- *Trois sorties :*
 - *Porte centrale arrière OUEST*
 - *Porte de sortie d'évacuation SUD, descente par l'escalier situé à l'extrémité SUD des couloirs des étages*
 - *Porte de sortie d'évacuation OUEST, descente par l'escalier situé à l'extrémité NORD des couloirs des étages*

4. Consignes générales relatives aux espaces communs, partagés et administratifs

a. Règles générales

De manière générale les usagers doivent :

- Appliquer le sens de circulation mis en place en période d'affluence lorsque la distanciation ne peut être respectée
- Porter OBLIGATOIREMENT un masque
- Se laver OBLIGATOIREMENT les mains en entrant
- Se laver OBLIGATOIREMENT les mains avant et après utilisation du matériel mis à disposition
- Respecter la restriction du nombre de personnes dans les espaces
- Appliquer les gestes barrières
- Conserver une distance physique entre les personnes et porter OBLIGATOIREMENT un masque lorsque la distance n'est pas respectée.
- Ne plus fermer les portes en dehors des portes coupes feu
- Tous les journaux, prospectus, et autres documents ont été retiré
- Ne plus utiliser les réfrigérateurs, les congélateurs et des micro-ondes des espaces de reprographie des niveaux 1, 2 et 3

Pour l'espace détente du niveau 0

- Désinfecter le micro-ondes avant et après chaque utilisation
- Ne plus utiliser les réfrigérateurs
- Respecter les restrictions de nombres de personnes
- Respecter les consignes gouvernementales concernant l'organisation de temps réceptifs en appliquant les mesures prises et évolutives du secteur de la restauration

COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF NOUVELLE-AQUITAINE

Maison régionale des sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence

Tél. : 05 57 22 42 00 / 06 81 08 01 27 – Email : secretariat@cros-nouvelle-aquitaine.org – Site internet : www.cros-nouvelle-aquitaine.org

Association loi 1901

b. Règles spécifiques aux différents locaux

Dans tous les cas, les gestes barrières doivent être appliqués et notamment l'absence de regroupement, la distanciation sociale, le sens de circulation ainsi que le lavage régulier des mains à l'eau et au savon ou à défaut par friction au gel hydro-alcoolique.

Concernant les dispositions relatives au nombre maximal de personnes simultanément admises dans un espace clos, les règles en vigueur doivent être respectées. Les restrictions en nombre de personnes sont affichées à l'entrée des salles et précisées dans le logiciel de réservation de salles "URBA". **Retrouvez les informations sur le logiciel URBA de réservation <https://cros-nouvelle-aquitaine.urbaonline.com>**

Hall d'accueil central niveau 0

- Les usagers doivent appliquer les règles générales indiquées au paragraphe 4.a.
- Les usagers doivent respecter les organisations prévues concernant la gestion du courrier indiquées au paragraphe 6.a..

Box de stockage

- Les usagers doivent appliquer les règles générales indiquées au paragraphe 4.a.

Ascenseur

- Les usagers doivent appliquer les règles générales indiquées au paragraphe 4.a.
- Les usagers doivent se laver les mains avec de l'eau et du savon ou à défaut du gel hydro-alcoolique avant et après usage
- Les usagers doivent respecter les restrictions en nombres de personnes indiquées à l'entrée de l'ascenseur

Escaliers, couloirs

- Les usagers doivent appliquer les règles générales indiquées au paragraphe 4.a.

Portes

- Les portes doivent être maintenues ouvertes en dehors des portes coupe-feu.

L'espace détente, niveau 0

- Les usagers doivent appliquer les règles générales indiquées au paragraphe 4.a.
- L'espace détente est ouvert pour mise à disposition des usagers de 11h30 à 14h afin qu'ils puissent y prendre leurs repas sous respect strict des mesures d'hygiène des mains, des consignes de gestion des déchets et de distanciation sociale et sous réserve de disponibilité.
- Les usagers doivent respecter les restrictions en nombres de personnes indiquées à l'entrée de la salle
- Le lieu est ventilé avant et après la prise des repas.
- L'utilisation de bouteilles d'eau individuelle est recommandée
- Les frigidaires ne doivent pas être utilisés pendant l'épidémie car le coronavirus résiste à des températures froides. L'idéal est que les repas apportés par les usagers soient conservés dans des récipients hermétiques à l'air ambiant pendant 2 à 3 heures.
- Les fours micro-ondes peuvent être utilisés à la condition d'être systématiquement nettoyés et désinfectés avant et après leur utilisation par l'utilisateur.

Espaces de reprographie des NIVEAU 0, 1, 2 et 3

- Les usagers doivent appliquer les règles générales indiquées au paragraphe 4.a.
- Ces espaces sont ouverts pour une mise à disposition du matériel de reprographie et des photocopieurs sous respect strict des mesures d'hygiène des mains
- L'usage des photocopieurs doit être limité au strict nécessaire et, dans la mesure du possible, les impressions groupées et directes devront être privilégiées.
- Les usagers doivent respecter les restrictions en nombres de personnes indiquées à l'entrée de la salle
- Les frigidaires et congélateurs ne doivent pas être utilisés pendant l'épidémie car le coronavirus résiste à des températures froides. L'idéal est que les repas soient apportés par les usagers et puissent être conservés dans des récipients hermétiques à l'air ambiant pendant 2 à 3 heures.
- Afin de prendre en compte les cas particulier liés à la santé des usagers, le réfrigérateur installé dans l'espace de reprographie du niveau 0 est dédié au stockage unique de médicaments ou produits qualifiés d' « urgence » et devant être conservés dans un espace réfrigéré.

Procédure : une demande signée par le président ou représentant légal de la structure devra être adressée par courrier au CROS. Après accord, le demandeur est tenu :

- * de fournir un justificatif médical (médecine du travail ou médecin)
- * de fournir un contenant hermétique personnalisé avec le nom de la structure
- * de stoker uniquement les médicaments ou produits autorisés
- * de se laver les mains avant et après utilisation du réfrigérateur
- * de désinfecter le contenant avant et après chaque utilisation
- * informer le CROS de toute modification

- Les machines à café, bouilloires, micro-ondes peuvent être utilisés à la condition d'être systématiquement nettoyés et désinfectés avant et après leur utilisation par l'utilisateur.

Salles de réunion, espaces de travail, l'amphithéâtre, la salle de visioconférence*

- Les usagers doivent appliquer les règles générales indiquées au paragraphe 4.a.
- Les réunions en présentiel doivent être limitées au strict nécessaire, dans le respect des gestes barrières et ne pas dépasser le nombre maximum indiqué afin de respecter la distanciation sociale ;
- Les salles de réunion sont aérées et nettoyées après chaque passage
- Les usagers doivent respecter les restrictions en nombres de personnes indiquées à l'entrée des salles

Retrouvez les informations sur le logiciel URBA de réservation

<https://cros-nouvelle-aquitaine.urbaonline.com>

Centre Ressources

- L'espace est interdit d'accès pour le moment.

Les sanitaires

L'objectif est de garantir l'application des règles d'hygiène en évitant au maximum les contacts avec les différentes surfaces. Il est préconisé de :

- Les usagers doivent appliquer les règles générales indiquées au paragraphe 4.a.
- Les usagers doivent respecter les restrictions en nombres de personnes indiquées à l'entrée des sanitaires
- Accéder au local sans toucher la poignée (porte maintenue ouverte, ou entrouverte pour être manœuvrable autrement qu'à main nue ; même consigne pour l'allumage et l'extinction des lumières, si besoin)
- Utiliser un morceau d'essuie-main jetable pour ouvrir la porte de la cabine, pour la refermer derrière soi et pour manipuler la lunette, le cas échéant ;
- Utiliser du papier toilette pour refermer l'abattant avant de tirer la chasse d'eau et pour ouvrir la porte (la laisser ouverte)
- Se laver les mains à l'eau et au savon et utiliser l'essuie-main pour ouvrir la porte
- Jeter l'essuie-main dans une poubelle à proximité.

La gestion des déchets et effluents type masques, gants...

Les déchets contaminés ou susceptibles de l'être, notamment les masques (barrières, chirurgicaux et FFP2), les essuie-main, les lingettes et mouchoirs ainsi que les gants de protection jetables, doivent être évacués selon la filière de déchets assimilés aux déchets ménagers. Sauf pour les masques lavables, les masques doivent immédiatement être jetés, tout comme les autres matériels sensibles que sont les gants, dans l'une des 4 poubelles dédiées à cet usage :

- 1 poubelle est située à chaque palier des niveaux 0, 1, 2 et 3

Ces déchets sont placés dans une poubelle munie d'un couvercle et d'un sac plastique dédié aux ordures ménagères disposant d'un système de fermeture fonctionnel (liens coulissants ou traditionnels).

5. Organisation du travail

a. Poste de travail

- Chaque structure doit préserver ses salariés et limiter la propagation du virus en limitant les contacts avec le public et entre les personnes du public.
- Le port du masque est OBLIGATOIRE depuis le 1er septembre dans les lieux clos, donc les bureaux réunissant plusieurs personnes.
- Le télétravail est à privilégier chaque fois qu'il peut être mis en œuvre. Lorsque la présence sur les lieux de travail est nécessaire, les horaires d'arrivée et de départ doivent être séquencés ou décalés, dans la mesure du possible.
- Les pauses doivent être séquencées ou décalés, dans la mesure possible.
- Le respect de l'application des gestes barrières s'appliquent dans les bureaux
- Les structures doivent organiser l'occupation des bureaux de manière à respecter la distanciation

Distanciation des postes de travail

Le local doit être régulièrement aéré (au moins toutes les 3 heures) et les portes doivent rester ouvertes. Chaque fois que cela sera possible, les postes de travail devront être réorganisés et éloignés les uns des autres pour éviter toute proximité sur les activités de travail non conformes aux règles de distanciation en vigueur.

Matériels/outils utilisés

Le matériel, les outils utilisés doivent être personnels. Le partage est à proscrire pendant la période de l'épidémie. Dans certains cas, en fonction de l'activité et des outils utilisés, cela n'est pas possible : le matériel doit être désinfecté et les usagers doivent appliquer le lavage des mains avant et après utilisation.

Entretien du poste de travail

L'utilisateur est amené à nettoyer son poste de travail, notamment son plan de travail. Il doit avoir à sa disposition du produit désinfectant ou autres pour réaliser cette activité.

Evacuation des déchets

Sauf pour les masques lavables, les masques doivent immédiatement être jetés dans l'une des poubelles situées sur les paliers à chaque niveau tout comme les autres matériels sensibles que sont les gants.

Nettoyage des locaux

Le nettoyage des locaux est effectué tous les jours par la société Eurek'a sur les parties communes et une fois par semaine dans les bureaux. Chacun veillera à renforcer :

COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF NOUVELLE-AQUITAINE

Maison régionale des sports - 2 avenue de l'Université - 33400 Talence

Tél. : 05 57 22 42 00 / 06 81 08 01 27 - Email : secretariat@cros-nouvelle-aquitaine.org - Site internet : www.cros-nouvelle-aquitaine.org

Association loi 1901

- Le nettoyage des surfaces de contact avec les mains : les poignées de porte, les rampes, les interrupteurs, les robinets, les boutons poussoirs des chasses d'eau...
 - Les sanitaires, espaces communs, salles de réunions etc.
- Les usagers sont responsables du nettoyage et de la désinfection quotidienne de leur espace de travail (clavier, téléphone...).

b. Organisation des réunions

Pour l'organisation de vos activités, il est conseillé de privilégier les réunions en visioconférence.
Si cela est impossible* :

- Les réunions doivent être organisées en respectant les règles de distanciation sociale
- Le local doit être aéré (fenêtre ouverte)
- Les personnes doivent être équipées d'un masque de protection, dans le cas où la distanciation n'est pas possible.
- Les personnes doivent se laver les mains en entrant et en sortant de réunion.

6. Visiteurs extérieurs

L'activité avec accueil du public extérieur reprend toutes les recommandations déjà citées.

Les visiteurs extérieurs ainsi que les services de la poste, transporteurs, fournisseurs, prestataires, interventions d'entreprises... sont autorisés à accéder au bâtiment depuis le 26 juin.

De manière générale :

- Les visiteurs extérieurs doivent appliquer les règles générales indiquées au paragraphe 4.a.

a. Services de la poste/ transporteurs

- Les services de la poste doivent déposer courriers et colis à l'endroit convenu.
- S'agissant de la remise et de la signature des documents de transport, ils doivent être réalisés sans contact entre les personnes
- La livraison de tout colis doit être effectuée sur les horaires de présence d'ouverture du CROS
- Le destinataire final doit réceptionner le colis au point de réception indiqué. Pour ce faire, il doit se laver les mains afin de pouvoir manipuler le colis et organiser l'acheminement du colis vers son lieu de destination final en respectant les consignes prévues pour le déplacement dans les espaces communs.
- L'accès est autorisé à l'accueil de la MRS niveau 0 et aux boîtes de stockage dans le cas de colis encombrants uniquement
- La collecte des colis par les destinataires doit respecter les règles de distanciation et les flux de circulation pour éviter tout regroupement de personnes au point de réception des colis.
- Toute livraison de colis personnel (alimentaire ou non) est interdite.

b. Fournisseurs, prestataires, interventions d'entreprises...

- La prise en charge par le gestionnaire de la MRS est obligatoire.

3. QUELQUES ASPECTS TECHNIQUES POUR VOUS GUIDER

Un « kit de reprise d'activité » composé d'un lot de 5 masques barrières (également appelé masque UNS1), un flacon de gel hydroalcoolique et un flacon de désinfectant sont fournis à chaque structure disposant de bureaux à la MRS, lors de leur premier retour sur site. Ils sont à utiliser sur le lieu de travail.

1. Masques et visières de protection...

a. Quel masque utiliser à la MRS et dans quelles conditions dans le cadre de l'épidémie Covid-19?

L'usage de masques barrières fournis par ailleurs (collectivité locale, association, fabrication artisanale, etc.) est toléré sous réserve que ces masques respectent la norme AFNOR S76-001.

Ils sont destinés :

- aux personnes amenées à travailler à moins d'1,5 m d'une autre personne,
- dans les transports en commun lors de vos trajets domicile-travail ,
- dans les salles de réunion (voir paragraphe sur les salles de réunions).

L'utilisation d'un masque chirurgical et du masque FFP2 n'est pas nécessaire.

b. Comment mettre son masque ?

Pour être efficace, le masque barrière doit être correctement utilisé. Pour cela, il est recommandé de le porter sur une peau nue (c'est-à-dire, sans présence des cheveux au contact avec la peau de l'utilisateur et, pour certaines personnes, une peau rasée) et de respecter les étapes suivantes :

- Se laver les mains à l'eau et au savon ou à défaut exercer une friction avec une solution hydro-alcoolique avant toute manipulation du masque ;
- Pour une réutilisation de masque, s'assurer que celui-ci ait bien été lavé au préalable selon les recommandations de lavage et gardé dans un contenant étanche ;
- Repérer le haut du masque ;
- Placer le masque barrière sur le visage, la barrette nasale (si existante) sur le nez ;
- Tenir le masque barrière de l'extérieur et passer les élastiques ou les liens en étoffe du jeu de brides derrière la tête, de part et d'autre des oreilles sans les croiser ;
- Abaisser le bas du masque barrière sous le menton ;
- Vérifier que le masque couvre bien le menton ;
- Pincer la barrette nasale (si existante) avec les deux mains pour l'ajuster au niveau du nez ;
- Vérifier que le masque barrière soit correctement mis en place. Pour cela il convient de contrôler l'étanchéité et la gêne respiratoire. Pour vérifier l'étanchéité, couvrir le masque d'un film plastique et en inspirant, le masque doit se plaquer sur le visage ;
- Une fois ajusté, ne plus toucher le masque barrière avec les mains. Chaque fois que le masque barrière est touché, l'utilisateur doit se laver les mains à l'eau et au savon ou à défaut exercer une friction avec une solution hydroalcoolique.



c. Comment retirer son masque ?



Pour ne pas être contaminé lors du retrait d'un masque barrière, il doit être correctement retiré et isolé, soit pour être jeté, soit pour être lavé. Pour cela, il est recommandé de :

- a) Le cas échéant, retirer ses gants de protection ;
- b) Se laver les mains à l'eau et au savon ou à défaut exercer une friction avec une solution hydroalcoolique ;
- c) Retirer le masque barrière en saisissant par l'arrière les élastiques du jeu de brides sans toucher la partie avant du masque barrière ;
- d) Placer le masque barrière à laver dans un contenant propre prévu à cet effet (ce peut être une boîte plastique qui pourra être nettoyée et décontaminée facilement) ;
- e) Se laver les mains à l'eau et au savon ou à défaut exercer une friction hydroalcoolique ;
- f) Nettoyer l'extérieur du contenant spécifique avec un produit nettoyant.

d. Combien de temps peut-on utiliser un masque barrière ?

Le masque barrière doit être jeté ou lavé chaque fois qu'il est souillé, mouillé ou mal positionné sur le visage. Il convient de ne pas le mettre en position d'attente sur le front ou sous le menton pendant et après utilisation. Ne pas réutiliser un masque barrière souillé ou mouillé.

Durant une même période de 4h, le masque barrière ne peut servir plusieurs fois que s'il est retiré selon les consignes, stocké provisoirement ou accroché pour offrir le moins de contact possible, et remis selon les consignes. La durée du port doit être inférieure à 4 heures sur une seule journée (équivalent à une demi-journée).

4. RECOMMANDATIONS

1. Recommandations en rentrant chez soi

Garantir l'application des consignes d'hygiène en évitant au maximum les contacts avec les différentes surfaces, comme lorsqu'on rentre des courses ou de la pharmacie, par exemple.

L'OBJECTIF EST DE DIMINUER AU MAXIMUM LE RISQUE.

1. De retour à la maison, ne rien toucher
2. Enlever ses chaussures,
3. Enlever ses vêtements de la journée et les mettre à laver
4. Laisser ses affaires personnelles dans un contenant à l'entrée,
5. Se laver les mains avec du savon. Idéalement, prendre une douche
6. Nettoyer son téléphone, ses lunettes avec de l'eau et du savon ou de l'alcool,
7. Nettoyer les objets ramenés de l'extérieur
8. Se laver les mains à nouveau.

2. Utilisation et partage de véhicules

a. Consignes générales

De manière générale, appliquer les consignes d'hygiène :

- Attribuer dans la mesure du possible le même véhicule à une seule personne pendant toute sa période d'activité
- Limiter la présence à deux personnes dans le véhicule. Installer les personnes en diagonale (maximum une personne par rangée)
- Porter un masque barrière à partir de deux personnes dans le véhicule
- Aérer régulièrement le véhicule
- Respecter l'interdiction de fumer dans le véhicule
- Ne pas boire, ne pas manger dans le véhicule
- Déposer ses déchets dans un sac poubelle (ex : mouchoirs). Celui-ci sera évacué par la personne qui les a produits à la fin de son service
- Ne pas laisser d'effet personnel dans le véhicule (vêtement, lunettes de soleil)
- Nettoyer et désinfecter le poste de conduite à chaque changement de conducteur, ou le véhicule dans son ensemble après chaque personne transportée

b. Avant et après la prise de poste :

- Se laver les mains avant et après chaque prise de véhicule
- Nettoyer les clés avant la remise de celle-ci